



Salaire assistante maternelle

Par **mag85**, le **07/05/2008** à **12:27**

bonjour, je voudrais savoir comment se calcule les jours de fractionnement sur le salaire de mon assistante maternelle, je la paie par un forfait 320,64 pour 96h par mois, les congés payés sont inclus. mon mari s'est renseigné auprès de la comptable de son travail et lui a dit de prendre tous les salaires brut sur 12 mois, les divisés par 12, ensuite par 30 jours pour trouver un jour et multiplié par 2 et retirer 1/10ème pour obtenir les jours de fractionnement et les rajouter sur le salaire brut

$3928,47:12=327,37:30=10,91 \times 2=21,82:1/10=2,18$ soit 311,5 euros brut

l'assistante maternelle nous dit que ce n'est pas comme ça qu'il faut qu'on la paie 2 jours de 8h en heures complémentaires

$2,98 \times 16=47,68+309,6=357,6$ euros brut

Merci de votre aide

j'aurais une autre question par rapport au smic horaire brut, il a augmenté et est passé à 8,63. Suis-je obligé de l'augmenter; j'ai fait un calcul mais ne suis pas sur ($0,281 \times 8,63=2,42$ salaire horaire brut minimum et moi pour trouver le salaire horaire brut de ma nourrice j'ai fait nombre d'heures de garde par mois divisé par son salaire brut soit $309,92:96=3,23$ euros)

Merci de me répondre rapidement car avons des problèmes avec notre assistante maternelle

vous pouvez me joindre : mag.racineux@free.fr